AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1312
FR0000065484-FS0443

8 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2021, la société Kabouter Management LLC[1] (401 N. Michigan Avenue, Suite 2510, Chicago, IL 60611 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er juin 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 3 401 890 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 9,04% du capital et 8,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société LECTRA SA[3].

[1] La société Kabouter Management LLC a précisé agir en son nom à travers des comptes gérés séparément « *separately managed accounts* ». Elle est contrôlée par M. Peter Zaldivar à hauteur de 51% et par M. Marcel Houtzager à hauteur de 44%, lesquels ont précisé ne détenir par ailleurs aucune action LECTRA SA à titre personnel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 37 629 459 actions représentant 37 856 965 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société LECTRA SA du 1er juin 2021.